

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2023-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 820 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 820 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS VÉHICULES

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le **Règlement 2023-24 décrétant un emprunt de 820 000 \$ et une dépense de 820 000 \$ pour l'acquisition de divers véhicules.**

**QUE** le Règlement 2023-24 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 janvier 2024 et est entré en vigueur ce même jour.

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 6 février 2024.



Mme Sandra Boulanger, greffière par intérim